



le mot du mirt

Principes généraux de l'organisation et de l'administration territoriale de l'Etat

Rappel schématique

Circulaire 1er Ministre du 7 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat

* niveau régional

= chargé du pilotage de droit commun des politiques publiques de l'Etat sur le territoire

* niveau départemental

= chargé de la mise en œuvre de ces politiques publiques au plus près des administrés et du territoire



* autorité du préfet de région sur

- les *préfets de département* pour le pilotage des politiques publiques
- les *directions régionales* des administrations civiles de l'Etat, réorganisées
(à l'exception de : éducation, inspection du travail et recouvrement de l'impôt)
- avec rôle du **SGAR** renforcé
(*secrétariat général aux affaires régionales*)



8

**directions
régionales**

*(au lieu
de ~ 30)*

**avec
des unités
territoriales**

1. **DIRECCTE** (entreprise, concurrence, consommation, travail, emploi)
2. **DREAL** (environnement-aménagement-logement)
3. **DRJSCS** (jeunesse, sports, cohésion sociale)
4. **DRFIP** (finances publiques)
5. **ARS** (DDASS, DRASS, ARH, URCAM, GPRS, sces régionaux des 3 régimes d'ass. mal.)
6. **DRAAF** (agriculture, alimentation, forêts)
7. **DRAC** (affaires culturelles)
8. **Rectorat(s) d'académie**



2 ou 3
directions
départementales



(au lieu
de ~20)

1. Direction départementale des territoires

regroupe :

- DD équipement
- DD agriculture
- une partie des DRIRE
- affaires culturelles

2. Direction départementale de la population (et de la cohésion sociale)

regroupe :

- alimentation et protection des consommateurs
- politique de la ville
- urgences sociales, hébergement d'urgence
- politique d'insertion
- sport, jeunesse, vie associative
- DDSV (vétérinaires)
- coordination départementale concurrence, consommation et répression des fraudes
- lien avec ARS (veille et sécurité sanitaire)



Paca = **Région préfiguratrice** (« *pilote* »)
avec 4 autres régions,
mettant en œuvre les réformes



la **DIR**ection régionale de l'
Entreprise, de la
Concurrence, de la
Consommation, du
Travail et de l'
Emploi

est
constituée
de

DRTEFP
DRCCRF (concur.consom.rép.fr.)
DRIRE (pôle économique)
DRCA (commerce artisanat)
DRT (transports)
DRCE (commerce ext)
Tourisme, affaires maritimes



au 1^{er} janvier 2009,
fusion des 3 inspections

travail
agriculture
transports

C.O.C.T. Conseil d'orientation sur les conditions de travail

décret du 25 novembre 2008 (JO du 27)

- * succède au CSPRP (Cons. sup. de la prév. des RP)
- * placé auprès du ministre chargé du travail
- * participe ainsi « *à l'élaboration de la politique nationale en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que d'amélioration des conditions de travail* »

* comprend :

1. un comité permanent
2. une commission générale
3. des commissions spécialisées

COCT (suite)

* Avec 4 collèges :

1° Départements ministériels intéressés

2° Partenaires sociaux (nombre égal de représentants des salariés et des employeurs)

3° Organismes nationaux d'expertise et de prévention

4° Personnes qualifiées et représentants d'associations ou des organisations professionnelles de prévention

NB : cf. organisation des CRPRP (Comités régionaux de la prévention des risques professionnels)

COCT (suite)

* Observatoire de la pénibilité :

- assiste le comité permanent
- est chargé d'apprécier la nature des activités pénibles dans le secteur public et le secteur privé
- en particulier celles ayant une incidence sur l'espérance de vie
- en proposant toute mesure de nature à améliorer les conditions de travail des salariés exposés à ces activités

COCT (suite)

* le décret précise :

- les domaines dans lesquels le COCT doit être consulté
- sa composition
- les modalités de désignation de ses membres
- les règles de transition entre le CSPRP et le COCT

Quelques éléments démographiques en 2007 en région PACA

Sur 1,820 000 actifs, il y a environ :

65 % de salariés, *en majorité suivis dans les SST agréés par 502 mt*

25 % d'agents de la FP, de salariés agricoles *suivis par ~ 170 mt ou de prévention*

10 % d'artisans, commerçants, prof. libérales, *non suivis*



Remarque

de source UNEDIC, les emplois concernés, en région PACA, sont :



secteur tertiaire 78 %

secteur industriel 12,6 %



construction 9,4 %

Les services de santé au travail en 2007 en région PACA

* En 2007 :

- ~ **700** *médecins du travail ou de prévention*
à temps plein ou partiel



* Pour les SST soumis à l'agrément DRTEFP

- **502 mt = 437 TP** (*hors EDF et Fce T.*)
- 1 200 salariés
- 1 150 lieux d'examens (*centres fixes ou annexes des SST, infirmeries ou centres en entreprise*)

dont **42** centres mobiles

Les services de santé au travail *(suite)*

Quelques détails :

* **1 143 944** salariés suivis dans les SST agréés :

(soit 93,5 % des salariés répertoriés par l'UNEDIC pour la même année)

+ **0,88 %** de salariés hors région, en mission en PACA

* **Intérimaires : 6 %** du total des EC : 58 000 *(mais certains sont vus x fois/an pour des missions différentes, dans 1 ou x SST, d'autres ne sont jamais vus, certains sont en SMR dans des SSTE)*

* **Agents des FPT et FPE :**

5 à 10 % des effectifs des 15 SSTIinterprof. agréés, soit ~ 80 000 personnes suivies

Les services de santé au travail (suite)

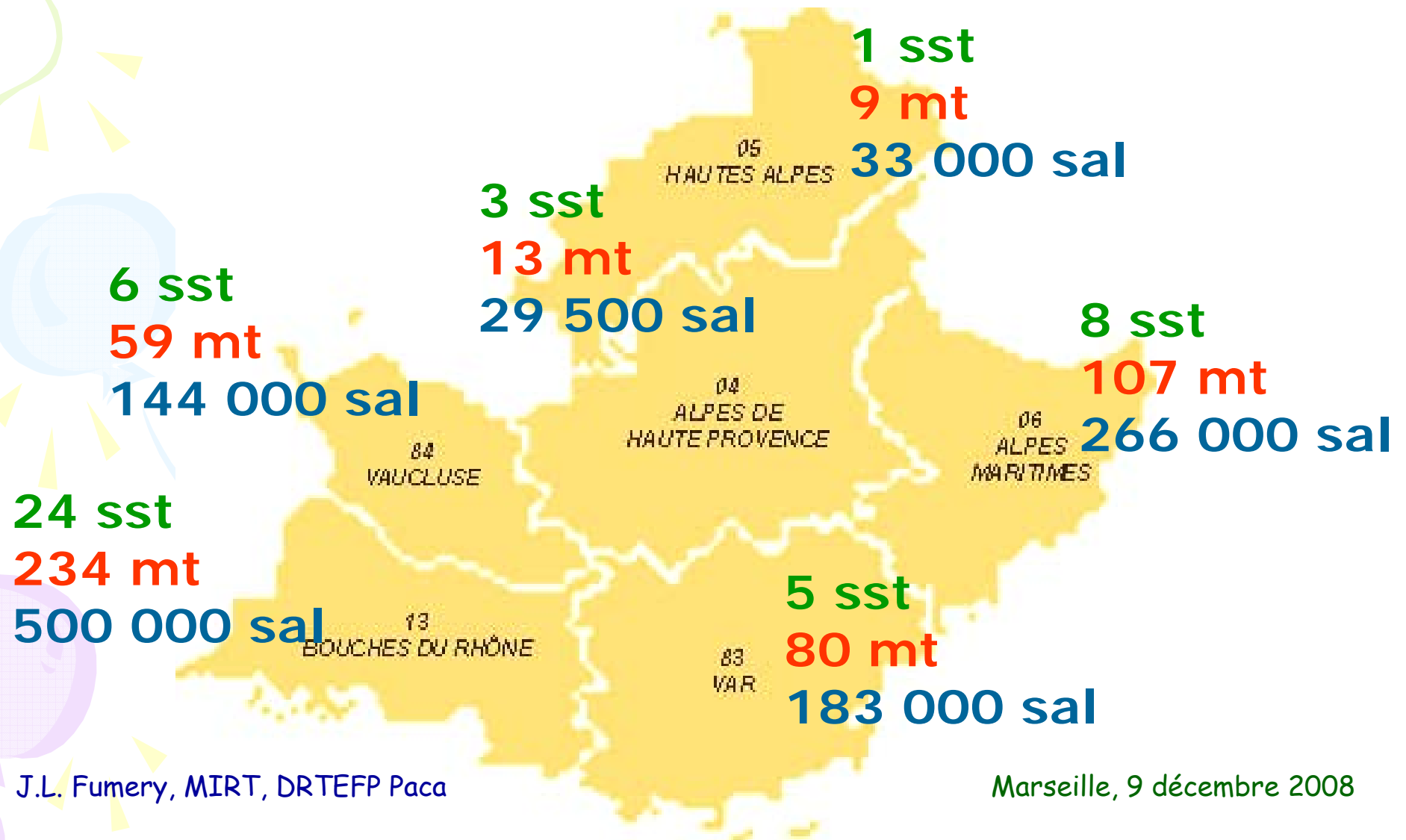
Type de SST	effectifs de salariés suivis	% salariés suivis/total	% SMR	% EC réalisés /effectifs
Tous services	1 153 742		34,9 %	81,6 %
SSTII	997 984	86,5 %	32,9 %	79,1 %
SSTIP	108 608	9,4 %	58,2 %	90,1 %
SSTE				
industriel	26 559	2,3 %	65 %	127 %
chimie	6 263	0,54 %	96,3 %	149 %
hospitalier	6 849	0,59 %	94,7 %	148 %
tertiaire	7 479	0,65 %	68 %	100 %

Les services de santé au travail *(suite)*

Les moyens humains des SST agréés *(au 31 décembre 2007)*

SST	MTr	MTr etp	IDE	IPRP	techs	secr	adm	autre
<i>total</i>	509	436,9	94	36	20	471	137	54
SSTI	464	400,7	23 + 43 dispo	31	16	448	137	48
SSTE	45	36,2	71			23		6

Nombre de services agréés, de médecins du travail et de salariés suivis en 2007 dans les 6 départements de PACA



Évolution du nombre de services agréés, de médecins du travail et de salariés suivis

<i>années</i>	1976	1996	2007
services	112	64	47
« autonomes »	78	37	28
interentreprises	34	27	19
médecins du travail	296	382	502
salariés suivis (en milliers)	630	860	1 150

Les services de santé au travail *(suite)*

Effectif moyen suivi/MTr etp
(au 31 décembre 2007)

* Selon le type de service :

SSTII	2 808	avec	~300 entreprises
SSTIP	2 397		
SSTE	1 303		

* Mais ...

- variations en cours d'année (départ-arrivée, absences ...)
- heures supplémentaires dans certains SST
- remplaçants en CDD ...

Synthèse en 2007 des types d'examens médicaux réalisés

Périodique et SMR **61,1 %**

Embauche **23,5 %**

Reprise **8,2 %**

Occasionnel **6,2 %**

Pré-reprise **1 %**

maladie : 61 %
AT-MP : 33 %
maternité : 6 %

salarié : 60 %
méd. conseil : 26 %
méd. traitant : 14 %

Synthèse en 2007 des conclusions médico-professionnelles dans les SST agréés

Aptitude

92 %

Aptitude

**avec restrictions,
demandes
d'aménagement ...**

6,4 %

Inaptitude temporaire

1,04 %

Inaptitude « définitive »

0,56 % (→ 5 000 /an)